

---

## **VOICI LES POINTS À ADOPTER AMENDÉS:**

- 0.0** Il est proposé de procéder à l'ouverture de l'assemblée générale AG-2021-01.
  
  - 1.0** Il est proposé d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté à l'assemblée générale AG-2021-01.
  
  - 5.1** Il est proposé d'adopter le budget 2022 du SEMB SAQ, tel que recommandé par le conseil général et présenté à l'assemblée générale AG-2021-01.
  
  - 6.0** Il est proposé d'adopter les amendements apportés aux statuts et règlements du SEMB SAQ, tel que recommandé par le conseil général et présenté à l'assemblée générale AG-2021-01.
  
  - 8.0** L'élection d'un(e) délégué(e) régional(e) se fera à scrutin secret et en accord avec nos statuts et règlements aux articles 6.01, 6.03 et 6.04.
  
  - 10.0** Il est proposé de lever l'assemblée générale AG-2021-01.
-